

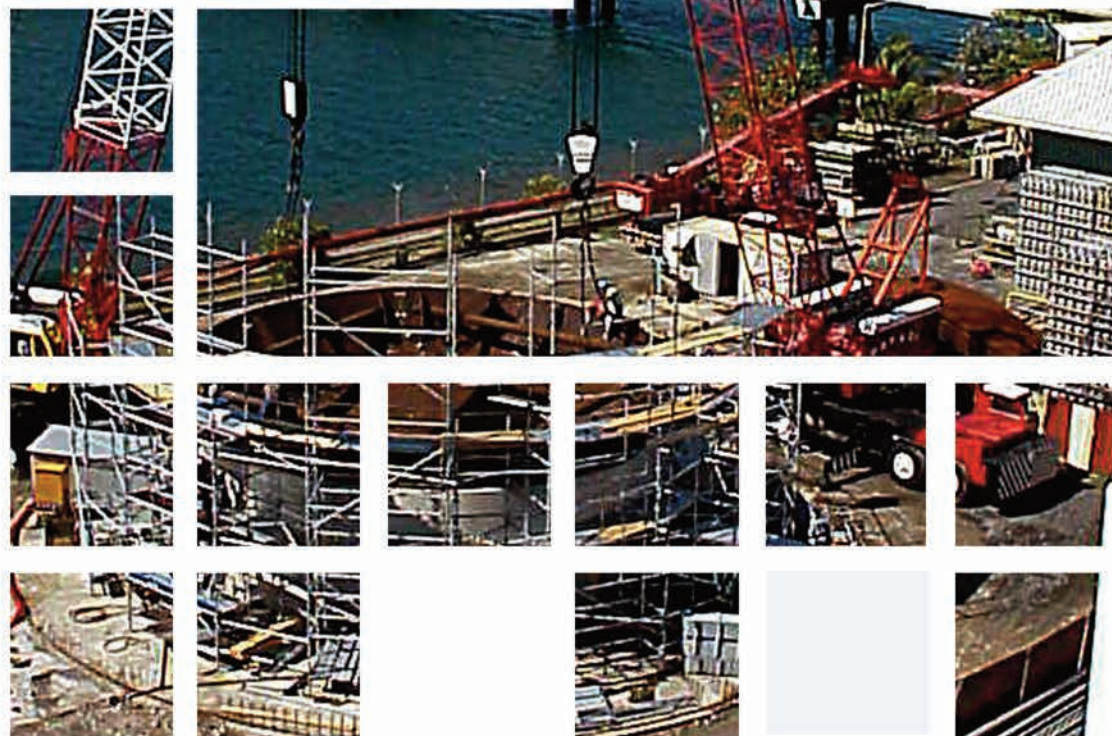
Points forts

03

De la Polynésie française

BILAN

DE LA CONSTRUCTION EN 2016



EFFECTIF SALARIÉ EN HAUSSE MALGRÉ UNE BAISSSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le secteur Construction clôture l'année 2016 avec un effectif salarié en nette augmentation, alors que le chiffre d'affaires baisse. Les raisons principales sont une demande privée atone et l'évolution défavorable des mandatements directs du Pays, en lien avec le décalage entre la commande publique et la liquidation des crédits en fin de chantier. La baisse du chiffre d'affaires touche plus fortement les petites entreprises.



INSTITUT
DE LA
STATISTIQUE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

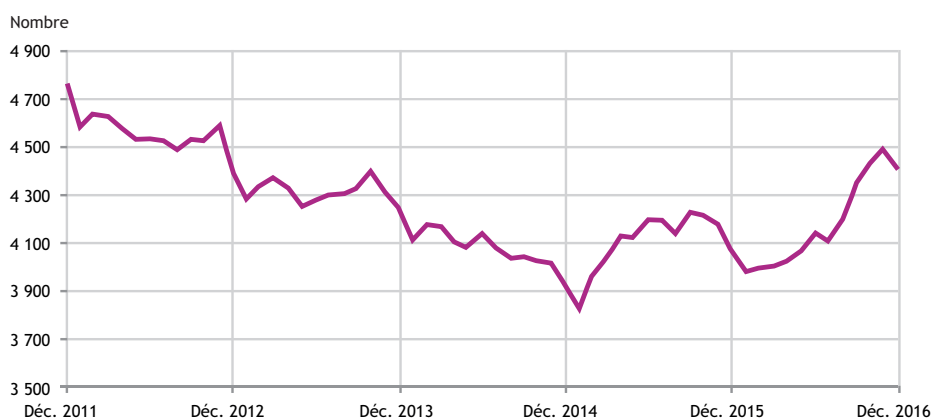


1. HAUSSE DES EFFECTIFS SALARIÉS DU SECTEUR DE LA CONSTRUCTION

A. Le secteur clôture l'année avec un effectif salarié en augmentation

Le secteur Construction clôture l'année 2016 avec 4 400 salariés déclarés, soit 570 emplois de plus qu'au plus bas niveau historique de janvier 2015. Les effectifs salariés annuels moyens ont progressé de 1,8 % en un an. Cette progression a été continue sur l'année 2016, ce qui ne s'était pas produit depuis l'entrée en crise du secteur en 2007 ; la majeure partie de l'augmentation s'est produite au second semestre.

Graph. 1 - EFFECTIFS SALARIÉS DANS LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION



Sources : CPS, ISPF

Tab. 1 - EFFECTIFS SALARIÉS ANNUELS MOYENS DANS LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION

	2012	2013	2014	2015	2016	Variation 2016 / 2015	
Unité : nombre						absolue	%
Construction	4 546	4 312	4 075	4 109	4 183	74	1,8
Gros Œuvre	2 048	1 811	1 615	1 626	1 605	- 21	- 1,3
Second Œuvre	1 257	1 244	1 163	1 219	1 257	38	3,1
Génie Civil	856	891	930	920	993	73	7,9
Travaux Spéciaux	385	366	368	343	328	- 15	- 4,4

Sources : CPS, ISPF

Les effectifs salariés du secteur Construction progressent pour la deuxième année consécutive. La création nette d'emplois opérée par le secteur Construction pour l'année 2016 est légèrement inférieure à celle observée dans le champ ICS¹ hors Construction (+ 2,1 %), et plus élevée que celle de l'économie polynésienne dans son ensemble (+ 1,3 %). Cette évolution est concomitante à la mise en place de deux dispositifs d'aide à l'emploi² et à la baisse du chiffre d'affaires du secteur sur la même période.

Tab. 2 - EFFECTIFS SALARIÉS TRIMESTRIELS MOYENS

	2015 T4	2016 T1	2016 T2	2016 T3	2016 T4	Variation 2016 T4 / 2015 T4	
Unité : nombre						absolue	%
Construction	4 153	3 992	4 073	4 217	4 441	288	6,9
Gros Œuvre	1 652	1 556	1 561	1 600	1 700	48	2,9
Second Œuvre	1 247	1 164	1 204	1 288	1 369	122	9,8
Génie Civil	924	951	976	999	1 042	118	12,8
Travaux Spéciaux	330	321	332	330	330	0	0,0
Champ ICS hors Construction	32 665	32 357	32 567	33 097	33 799	1 134	3,5
Tous secteurs ICS	61 373	60 736	61 199	61 888	62 889	1 516	2,5

Sources : CPS, ISPF

Les effectifs augmentent dans tous les corps de métiers hormis les Travaux Spéciaux où ils sont stables. Pour le Génie Civil et le Second Œuvre, la progression est trois fois plus forte que celle de l'ensemble ICS hors Construction. Les effectifs du Génie Civil repassent pour la première fois depuis 10 ans au-dessus du seuil des 1 000 salariés.

1 : voir définitions.

2 : les dispositifs ACT et ACT Pro mis en place respectivement en mai et août 2016 visent à inciter le recrutement de salariés en CDI.

B. Le nombre d'heures travaillées augmente en lien avec la hausse des effectifs salariés

Le nombre d'heures de travail déclarées par les entreprises du secteur Construction augmente pour la deuxième année consécutive. En 2016, la somme des heures travaillées déclarées dans le secteur Construction atteint 7,4 millions, en hausse de 154 600 heures par rapport à 2015 (+ 2,1 %).

Tab.3 - NOMBRE D'HEURES TRAVAILLÉES EN MILLIERS D'HEURES							
	2012	2013	2014	2015	2016	Variation 2016 / 2015	
Unité : nombre						absolue	%
Construction	7 860	7 498	7 170	7 210	7 365	155	2,1
Gros Œuvre	3 418	3 009	2 713	2 738	2 673	- 66	- 2,4
Second Œuvre	2 202	2 197	2 059	2 162	2 231	69	3,2
Génie Civil	1 597	1 686	1 793	1 740	1 910	171	9,8
Travaux Spéciaux	643	606	605	570	551	- 19	- 3,4
Champ ICS hors Construction	55 474	54 965	55 153	56 165	57 414	1 249	2,2
Tous secteurs ICS	107 511	105 625	105 335	106 082	107 526	1 444	1,4

Sources : CPS, ISPF

L'augmentation du nombre d'heures de travail dans le Génie Civil et le Second Œuvre compense la baisse intervenue dans le Gros Œuvre et les Travaux spéciaux. Dans le Génie Civil, les heures de travail atteignent leur plus haut niveau sur les neuf dernières années et dans le Second Œuvre sur ces cinq dernières années. Le Génie Civil est le corps de métier où le nombre d'heures travaillées augmente le plus sur un an. À l'inverse, le Gros Œuvre et les Travaux Spéciaux atteignent le plus bas niveau d'heures de travail déclarées depuis dix ans.

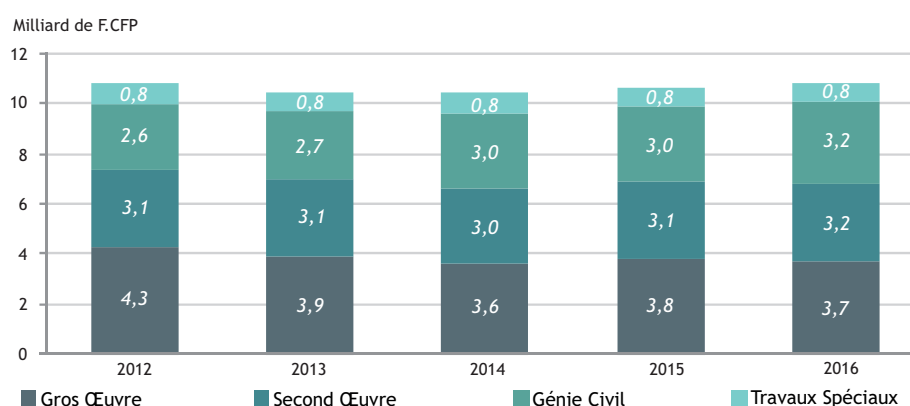
La hausse du nombre d'heures de travail déclarées dans le secteur Construction en 2016 s'explique par le résultat du quatrième trimestre. Depuis 2013, le nombre d'heures de travail du secteur s'était stabilisé autour de 600 000 heures mensuelles. Au dernier trimestre 2016, il atteint en moyenne 660 700 heures mensuelles, soit une hausse de 11 % par rapport à la tendance depuis 3 ans.

Le chiffre d'affaires du secteur a suivi l'évolution inverse. Au premier semestre 2016, le secteur génère un chiffre d'affaires équivalent à celui du premier semestre 2015. La baisse du chiffre d'affaires s'est amorcée dès le troisième trimestre 2016 pour se renforcer au quatrième trimestre.

Par conséquent, l'augmentation du nombre d'heures de travail déclarées résulte de la hausse des effectifs salariés sans hausse d'activité. Les nouveaux dispositifs d'aide à l'emploi mis en place en 2016 font baisser le coût du travail pour l'embauche de nouveaux salariés. Ces nouveaux salariés comprennent pour partie d'anciens prestataires indépendants, dorénavant déclarés comme salariés à la CPS ainsi que leur nombre d'heures travaillées.

C. La masse salariale du secteur de la Construction progresse également

Graph.2 - ÉVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE DANS LE SECTEUR CONSTRUCTION



Sources : CPS, ISPF

La masse salariale annuelle du secteur s'établit pour l'année 2016 à 11 milliards de F.CFP, en légère hausse de 160 millions de F.CFP par rapport à 2015 (+ 1,5 %). L'essentiel de cette augmentation est lié aux résultats du Génie Civil : sa masse salariale est la plus importante de ces 10 dernières années et s'accroît de 7,2 % entre 2015 et 2016. Dans une moindre mesure, la masse salariale progresse également dans le Second Œuvre (+ 1,9 %). Dans le Gros Œuvre, la baisse des effectifs annuels moyens et du salaire médian fait diminuer mécaniquement la masse salariale de 2,7 %.

Tab.4 - MASSE SALARIALE DU SECTEUR CONSTRUCTION

	2012	2013	2014	2015	2016	Variation 2016 / 2015	
						absolue	%
Unité : millions de F.CFP							
Construction	10 783	10 454	10 434	10 678	10 839	161	1,5
Gros Œuvre	4 316	3 870	3 645	3 772	3 668	- 104	- 2,8
Second Œuvre	3 066	3 096	3 015	3 096	3 156	60	2,0
Génie Civil	2 556	2 701	2 969	3 023	3 239	217	7,2
Travaux Spéciaux	845	788	806	787	776	- 12	- 1,5
Champ ICS hors Construction	103 306	102 396	102 408	106 101	108 779	2 678	2,5
Tous secteurs ICS	202 235	199 883	199 794	204 146	207 409	3 264	1,6

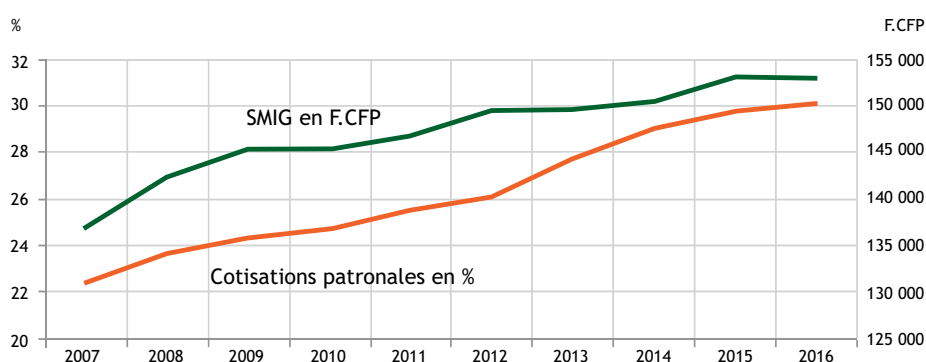
Sources : CPS, ISPF

D. Les dispositifs d'aide limitent la hausse tendancielle du coût du travail

Le coût du travail augmente de façon continue du fait de la hausse conjuguée des cotisations patronales et de la hausse des grilles de conventions collectives. Pour un salarié rémunéré au SMIG, le taux de cotisations patronales pour l'année 2016 est de 30,1 %. Cette hausse des taux de cotisation est renforcée par la hausse du SMIG lui-même et par voie de conséquence des conventions collectives.

Comparé à l'année 2007 le coût du travail a augmenté de 19 % pour un salarié rémunéré au SMIG, et de 28 % pour un salarié rémunéré au salaire médian.

Graph.3 - ÉVOLUTIONS DU SMIG ET DES TAUX DE COTISATION PATRONALES SUR LE SMIG



Sources : CPS, ISPF

Tab.5 - ÉVOLUTION DU COÛT DU TRAVAIL POUR UN EMPLOYEUR

	SMIG	Cotisations patronales		Coût du travail	Salaire médian	Cotisations patronales		Coût du travail
		Taux	Montant			Taux	Montant	
Unité :	F.CFP	%	F.CFP	F.CFP	F.CFP	%	F.CFP	F.CFP
2007	137 000	22,4	30 702	167 702	135 239	22,4	30 294	165 533
2008	140 000	23,7	33 160	173 160	141 047	23,7	33 415	174 462
2009	145 306	24,3	35 341	180 647	143 918	24,3	34 994	178 912
2010	145 306	24,7	35 821	181 127	145 306	24,7	35 821	181 127
2011	149 492	25,5	38 077	187 569	146 874	25,5	37 393	184 267
2012	149 492	26,1	38 974	188 466	149 491	26,7	39 974	189 465
2013	149 492	27,7	41 381	190 873	151 261	27,7	41 882	193 143
2014	149 492	29,0	43 414	192 906	157 620	29,1	45 829	203 449
2015	152 914	29,8	45 501	198 415	159 879	29,8	47 619	207 498
2016	152 914	30,1	46 021	198 935	162 601	30,1	49 000	211 601
Variation 2016 / 2007 (%)	11,6	34,3	49,9	18,6	20,2	34,5	61,7	27,8

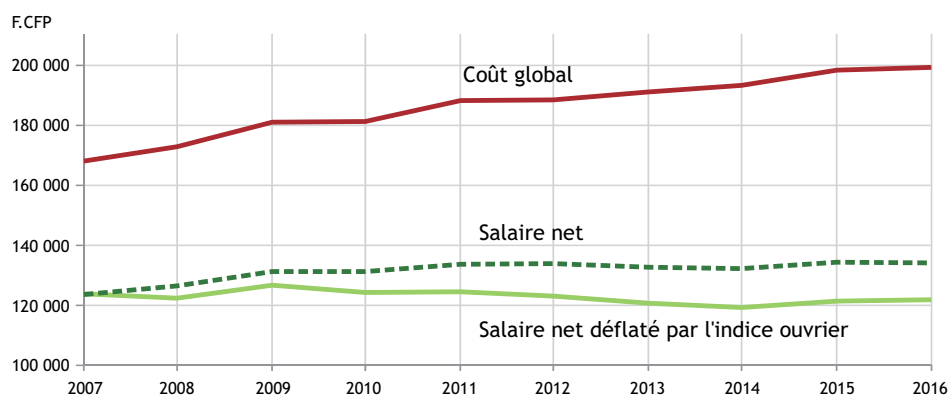
Sources : CPS, ISPF

Parallèlement à la hausse des cotisations patronales, les cotisations salariales augmentent également chaque année. En déflatant le SMIG net par l'inflation depuis 2007, on s'aperçoit que le pouvoir d'achat des personnes rémunérées au salaire minimum est plus faible en 2016 qu'en 2007 malgré un SMIG brut plus conséquent.

L'effort du Pays dans sa relance par le BTP atteint un niveau élevé, puisque 83 % du montant total mandaté³ dans l'économie polynésienne est à destination du secteur Construction. Cependant, la part des effectifs salariés du secteur Construction en Polynésie reste modeste (7 % des effectifs salariés globaux, 11,5 % des effectifs salariés du champ ICS⁴).

La baisse générale des effectifs salariés a réduit l'assiette des cotisants à la Caisse de Prévoyance Sociale. La hausse des cotisations sociales pour compenser la diminution du nombre de cotisants accroît le coût du travail ce qui incite les entreprises à un usage plus fréquent des patentés. Récemment, les dispositifs ACT et ACT Pro ont contribué favorablement à la création d'emploi (pour l'emploi de nouveaux salariés uniquement), éventuellement à la transition du statut de travailleur indépendant à celui de salarié.

Graph.4 - ÉVOLUTION DU COÛT DU TRAVAIL AU SMIG, DU SMIG NET ET DU SMIG DÉFLATÉ PAR L'INFLATION S'Y RATTACHANT



Sources : CPS, ISPF

Des mesures gouvernementales d'aide à l'emploi qui visent à baisser le coût du travail

Deux dispositifs ont été créés en 2016 par voie de « loi du pays ». L'Aide au Contrat de Travail (ACT) est entrée en vigueur en mai 2016 et l'Aide au Contrat de Travail Professionnel (ACT PRO) est quant à elle devenue effective en août 2016.

Le premier dispositif (ACT) vise à inciter les employeurs à embaucher de nouveaux salariés en CDI grâce à une prise en charge par le pays d'une partie des cotisations patronales de ces nouveaux contrats. L'employeur bénéficie alors durant deux ans d'une aide totale dans la limite de 864 000 F.CFP.

Le second dispositif (ACT Pro) cible les plus jeunes. Il vise à développer les contrats d'alternance en accordant à l'employeur des aides aux cotisations et aux salaires. C'est un contrat de travail à durée indéterminée fondé sur le principe de l'alternance permettant d'associer formation pratique en entreprise et formation théorique dans un organisme de formation. Durant deux ans, l'employeur bénéficie d'une aide atteignant 1 320 000 F.CFP et la prise en charge des frais liés à la formation du salarié par le fonds paritaire de gestion de la formation professionnelle des salariés.

Ces deux aides sont accessibles aux personnes morales ou physiques de droit privé, sans aucune différenciation fondée sur leurs effectifs. Seul est limité le nombre de contrats ACT ou ACT Pro par entreprise.

Depuis juin 2017, une nouvelle mesure d'aide à l'emploi (ACT PRIM) vient compléter ce dispositif. L'ACT PRIM a pour objectif de soutenir l'embauche du premier salarié en contrat à durée indéterminée dans une entreprise grâce à la prise en charge par le Pays des charges patronales sur deux ans. Cette prise en charge s'effectue au prorata du temps de travail du salarié sur la base du taux horaire mensuel du salaire minimum interprofessionnel garanti (soit 152 914 F.CFP brut). Le montant maximal de cette aide correspond, selon le taux en vigueur pour un temps plein, à 46 000 F.CFP par mois, soit 1 104 000 F.CFP pour deux ans.

Cependant, l'ACT PRIM devrait se révéler moins créateur d'emplois dans le secteur de la Construction que ne l'ont été les mesures ACT et ACT PRO. En effet, comme le stipule cette loi du Pays, « seules les personnes physiques ou morales de droit privé, justifiant n'avoir aucun salarié en contrat à durée indéterminée au moment de la demande d'aide, peuvent bénéficier en leur qualité d'employeur d'une aide au contrat de travail du primo salarié ».

3 : la commande publique se mesure par le montant des engagements. La liquidation correspond aux versements effectifs. Les mandatements sont une étape intermédiaire du paiement.

4 : voir définitions.

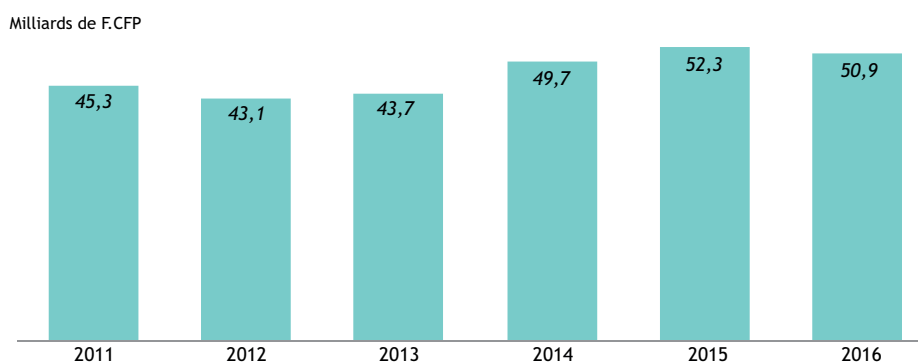
2. BAISSÉ DU CHIFFRE D'AFFAIRES DU SECTEUR DE LA CONSTRUCTION

A. Les chiffres d'affaires dans le Génie Civil et le Gros Œuvre diminuent

À l'issue de l'année 2016, le chiffre d'affaires annuel du secteur Construction s'établit à 51 milliards de F.CFP, en baisse de 1,4 milliard de F.CFP comparé à 2015 (- 2,7 %). Néanmoins, ce chiffre d'affaires reste supérieur à celui réalisé annuellement entre 2011 et 2014.

Le fléchissement du chiffre d'affaires du secteur Construction intervient après quatre années de hausses consécutives et reste supérieur à la moyenne des cinq dernières années (46,8 milliards de F.CFP). Ce recul du chiffre d'affaires entre 2015 et 2016 est exclusivement lié aux résultats en repli du Génie Civil (- 1 milliard de F.CFP) et du Gros Œuvre (- 600 millions de F.CFP). Cependant, là encore, les chiffres d'affaires générés en 2016 par le Génie Civil et le Gros Œuvre restent supérieurs à leur moyenne respective des cinq dernières années (12,8 milliards de F.CFP et 16,3 milliards de F.CFP).

Graph.5 - CHIFFRE D'AFFAIRES DU SECTEUR CONSTRUCTION



Sources : Service des Contributions, ISPF

Tab.6 - CHIFFRES D'AFFAIRES ANNUEL

	2012	2013	2014	2015	2016	Variation 2016 / 2015	
						absolue	%
Unité : milliards de F.CFP							
Secteur Construction	43,1	43,7	49,7	52,3	50,9	- 1,4	- 2,7
Gros Œuvre	15,5	14,1	16,4	18,1	17,5	- 0,6	- 3,3
Second Œuvre	14,4	14,7	14,6	15,1	15,2	0,1	0,7
Génie Civil	10,4	12,4	15,5	16,0	15,0	- 1,0	- 6,3
Travaux Spéciaux	2,7	2,5	3,2	3,1	3,2	0,1	3,2
Champs ICS	665,0	661,6	671,6	685,3	695,0	9,8	1,4
Tous secteurs confondus	785,0	788,0	797,5	816,6	825,3	8,7	1,1

Sources : Service des Contributions, ISPF

B. La baisse des mandatements publics directs pèse sur la demande globale

Le montant total mandaté par le Pays dans la filière Construction (secteur Construction et Études) pour l'année 2016 s'élève à 16,8 milliards de F.CFP, en hausse de 3,8 % par rapport à 2015. Il s'agit du plus haut niveau de mandatement depuis 2011. Ces 16,8 milliards de F.CFP représentent 83 % des mandatements du Pays dans l'économie polynésienne (hors Opérations financières et écritures d'ordre).

Le chiffre d'affaires du secteur Construction diminue de 1,5 milliard de F.CFP comparé à 2015. Bien que le montant total mandaté ait augmenté, les mandatements opérés via le canal direct⁵ (11,2 milliards de F.CFP) baissent pour

⁵ : on appelle « mandatement direct », un mandatement effectué directement par le Pays auprès d'entreprises notamment dans le cadre d'appel d'offres de marchés publics dans la branche bâtiment ou Travaux Publics. On appelle « mandatement indirect » l'octroi d'une subvention à une entité tierce (communes, SEM, OPH, etc.) pour le financement d'un projet. Dans le cas d'un mandatement indirect, l'intervention de l'entité tierce peut entraîner un allongement des délais pour le financement et le lancement de l'opération. De plus, rien ne garantit que l'entité tierce mandatera à son tour et dans l'année, le budget qui lui a été alloué.

la première fois depuis 5 ans. Les mandatements indirects ont progressé mais leur impact sur l'activité peut être différé dans le temps car l'entité tierce bénéficiaire de la subvention ne mandate pas obligatoirement l'intégralité de la somme reçue dans l'année.

Tab.7 - MANDATEMENT DU PAYS

	2012	2013	2014	2015	2016	Variation 2016 / 2015	
						absolue	%
Unité : milliards de F.CFP							
Dans filière Construction	9,9	10,6	14,6	16,2	16,8	0,6	3,8
Mandatements directs	7,7	8,7	12,0	11,6	11,2	- 0,5	- 4,0
Bâtiment	1,8	1,6	1,6	2,6	2,5	- 0,1	- 4,8
Travaux publics	4,6	6,1	9,2	8,3	7,0	- 1,2	- 15,1
Commerce, Industrie, Services liés au BTP	1,3	1,0	1,2	0,8	1,7	0,9	119,1
Mandatements indirects	2,2	2,0	2,6	4,6	5,6	1,1	23,6
Bâtiment	1,5	0,9	1,5	3,4	4,0	0,6	16,7
Travaux publics	0,7	1,0	0,9	1,0	1,3	0,4	36,6
Commerce, Industrie, Services liés au BTP	0,0	0,1	0,1	0,2	0,3	0,1	88,4
Dans les autres secteurs que Construction	1,4	2,0	3,3	5,1	3,5	- 6	- 31,4
Part des mandatements du Pays dans la filière Construction (%)	87,5	83,8	81,9	76,0	82,8		

Sources : Direction du Budget, ISPF

Les mandatements directs pour le secteur Construction au sens strict (hors Études), passent de 10,9 milliards de F.CFP en 2015 à 9,5 milliards F.CFP en 2016, soit une baisse de 1,5 milliards de F.CFP. Les mandatements directs ont uniquement augmenté dans la branche Études.

En 2016, le chiffre d'affaires de la branche Bâtiment atteint 32,7 milliards de F.CFP, en baisse de 500 millions de F.CFP par rapport à 2015. Sur la même période, cette branche a reçu 6,5 milliards de F.CFP de mandatements, en hausse de 500 millions de F.CFP, uniquement de mandatements indirects. Les mandatements directs s'élèvent à 2,5 milliards de F.CFP en 2016, en baisse de 100 millions de F.CFP comparé à 2015.

Dans les Travaux Publics, le chiffre d'affaires pour l'année 2016 atteint 18,2 milliards de F.CFP, en baisse de 900 millions de F.CFP par rapport à 2015. Le montant des mandatements recule d'autant pour atteindre 8,3 milliards de F.CFP. Les mandatements directs s'élèvent à sept milliards de F.CFP, soit une baisse de 1,3 milliard de F.CFP comparé à 2015.

Tab.8 - MANDATEMENT DU PAYS DANS LA FILIÈRE BTP SELON LES BRANCHES BÉNÉFICIAIRES

	2015	2016	Variation 2016 / 2015	
			absolue	%
Unité : milliards de F.CFP				
Filière Construction	16,2	16,8	0,6	3,6
Bâtiment	6,0	6,5	0,5	7,9
Direct	2,6	2,5	- 0,1	- 3,7
Indirect	3,4	4,0	0,6	16,7
Travaux Publics	9,2	8,3	- 1,0	- 10,3
Direct	8,3	7,0	- 1,3	- 15,3
Indirect	1,0	1,3	0,3	31,7
Études et ingénierie	0,9	1,9	1,0	109,6
Direct	0,8	1,6	0,9	113,8
Indirect	0,2	0,3	0,2	90,5

Sources : Direction du Budget, ISPF

C. La demande privée progresse peu

La demande privée pour la construction de nouveaux projets progresse peu sur l'ensemble de l'année ; on note cependant un second semestre en baisse. La production de prêts immobiliers⁶ destinée aux ménages, aux entreprises et aux collectivités est stable entre 2016 et 2015 (+ 0,8 %). Cependant, elle baisse au second semestre 2016 et plus particulièrement au quatrième trimestre. Cette évolution sur la seconde moitié de l'année est à mettre en relation avec l'évolution du chiffre d'affaires sur la même période et notamment celle du Gros Œuvre et du Génie Civil qui baisse.

⁶ : la production de prêts immobiliers n'équivaut pas en totalité à la demande privée adressée au secteur Construction car ces prêts servent également à financer des projets immobiliers déjà bâtis, des achats de terrain, et des frais de notaires.

Tab.9 - PRODUCTION DE PRÊTS IMMOBILIERS

	2013	2014	2015	2016	Variation 2016 / 2015	
					absolue	%
Unité : milliards de F.CFP						
Production de prêt immobilier	22,4	26,5	26,0	26,2	0,2	0,8
Ménages	20,0	24,1	22,9	23,5	0,6	2,7
Premier semestre	8,6	11,7	10,2	11,2	1,0	9,5
Deuxième semestre	11,4	12,3	12,7	12,3	- 0,3	- 2,7
Entreprises et collectivités	2,4	2,4	3,0	2,6	- 0,4	- 13,5
Premier semestre	1,0	1,2	1,3	1,1	- 0,3	- 19,7
Deuxième semestre	1,4	1,2	1,7	1,6	- 0,2	- 8,8

Sources : IEOM (Annexe statistique quatrième trimestre 2016), ISPF

3. UNE SITUATION HÉTÉROGÈNE EN FONCTION DE LA TAILLE OU DU CORPS DE MÉTIER DES ENTREPRISES

A. L'atonie de l'activité pèse sur le chiffre d'affaires des entrepreneurs indépendants

En Polynésie française, près de 3 000 entreprises de forme juridique personnes physiques⁷ sont actives au répertoire des polynésiens en décembre 2016. Leur nombre diminue de 2 %. 1 300 individus sont inscrits au régime des non salariés. En tenant compte des défauts de déclarations de cessation d'activité et de l'intermittence de l'activité, les emplois non salariés représentent entre le quart et la moitié des emplois du secteur de la construction.

Tab.10 - VENTILATION DU NOMBRE D'ENTREPRISES PAR FORME JURIDIQUE EN DÉCEMBRE 2016 ET 2015

	Gros Œuvre	Second Œuvre	Génie Civil	Travaux Spéciaux	Total Construction		Variation 2016 / 2015	
					2016	2015	absolue	%
Unité : nombre								
Personnes physiques	614	2 256	31	132	3 033	3 083	- 50	- 2
Entreprise unipersonnelle	78	40	3	18	139	137	2	2
Sociétés	881	115	22	37	1 055	1 055	0	0
Autres formes juridiques	268	0	1	1	270	270	0	0
Total 2016	1 841	2 411	57	188	4 497	4 545	- 48	- 1
Total 2015	1 850	2 453	52	190	4 545			
Variation 2016 / 2015	- 9	- 42	5	- 2	- 48			

Source : ISPF (RTE)

Le chiffre des entrepreneurs indépendants diminue, en lien avec l'atonie de la demande. En particulier, à court terme le mandement public direct qui baisse et la demande privée atone ne stimule pas l'activité.

Par ailleurs, un projet de Loi de Pays approuvé mi-juillet 2017 par le Conseil des Ministres vise à réduire la pratique consistant à se déclarer en tant que patentées alors qu'elles travaillent dans un lien de subordination vis-à-vis de l'employeur. En effet, lorsque le coût du travail est estimé trop élevé par une entreprise ou en l'absence de perspective d'activité, il arrive que celle-ci préfère recourir aux services de prestataires indépendants plutôt que d'embaucher des salariés. Ce prestataire indépendant déclare alors un chiffre d'affaires qui s'apparente au salaire qu'il percevrait s'il était salarié. En particulier, ce chiffre d'affaire était compté deux fois dans la situation de sous-traitance.

Au final, salarier d'anciens prestataires indépendants a pour effet mécanique de baisser le chiffre d'affaires tout en augmentant le nombre de salariés et la masse salariale du secteur.

⁷ : le patenté est un prestataire indépendant. Il s'agit souvent d'un ancien salarié qui a monté une entreprise sous la forme juridique « personne physique ». Les individus inscrits au régime des non salariés dans le secteur de la construction sont les patentés qui n'ont pas accès à un régime plus protecteur.

B. Le recul du chiffre d'affaire des petites entreprises est le plus important

Ce fléchissement du chiffre d'affaires au niveau du secteur Construction n'est pas identique dans tous les corps de métier, et varie en fonction de taille des entreprises.

Ainsi, la moitié des entreprises réalisent en 2016 un chiffre d'affaires supérieur à celui de 2015. De même, si le chiffre d'affaires du Génie Civil recule globalement d'un milliard de F.CFP, ce dernier est en hausse pour la moitié des entreprises du corps de métier.

Tab. 11 - RÉPARTITION DES ENTREPRISES DU SECTEUR CONSTRUCTION SELON L'ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES ENTRE 2015 ET 2016

	En augmentation	Inchangé	En diminution
Unité : %			
Secteur Construction	50,4	0,3	49,4
Gros Œuvre	44,9	0,9	54,3
Second Œuvre	53,0	0,0	47,0
Génie Civil	47,8	0,0	52,2
Travaux Spéciaux	53,2	0,0	46,8

Sources : Service des Contributions, ISPF (RTE)

L'analyse par décile⁸ de chiffre d'affaires réalisé révèle que la perte en chiffre d'affaires croît de décile en décile. En d'autres termes, plus le chiffre d'affaires de l'entreprise est faible, plus l'amplitude de perte a été grande. Les entreprises les plus petites (1^{er} décile) perdent jusqu'à un quart de leur chiffre d'affaires entre 2015 et 2016, voire disparaissent. La cessation d'activité a également concerné quelques entreprises de grande envergure appartenant au 10^{ème} décile : le taux de cessation d'activité des entreprises est fortement corrélé au grade du décile (3 % pour le 10^{ème} décile, 47 % pour le 1^{er} décile).

Certaines de ces entreprises travaillaient dans un cadre de sous-traitance avec les plus grandes entreprises. La baisse de leur chiffre d'affaires, voire leur disparition, s'explique notamment par la diminution du nombre de contrats de sous-traitance dans un contexte de baisse de la demande adressée au secteur Construction.

Tab. 12 - CHIFFRE D'AFFAIRES MOYEN ET TAUX DE CESSATION D'ACTIVITÉ PAR DÉCILE DANS LE SECTEUR CONSTRUCTION

	2014	2015	2016	Variation 2015 / 2016		Cessation d'activité
				absolue	%	des entreprises entre 2015 et 2016
Unité : millions de F.CFP						
TOP 10	2 532,1	2 635,0	2 425,7	- 209,3	- 7,9	0
10 ^{ème} décile	433,2	450,4	432,3	- 18,1	- 4,0	3
9 ^{ème} décile	41,9	47,2	50,6	3,4	7,2	5
8 ^{ème} décile	19,8	22,6	23,4	0,9	3,8	8
7 ^{ème} décile	11,9	13,2	13,1	- 0,2	- 1,3	12
6 ^{ème} décile	7,4	8,5	8,1	- 0,5	- 5,4	17
5 ^{ème} décile	4,9	5,3	5,0	- 0,3	- 6,2	16
4 ^{ème} décile	3,3	3,5	3,2	- 0,2	- 7,1	21
3 ^{ème} décile	2,1	2,1	1,9	- 0,2	- 8,0	17
2 ^{ème} décile	1,2	1,1	1,0	- 0,1	- 10,1	28
1 ^{er} décile	0,4	0,3	0,2	- 0,1	- 24,0	47

Sources : Service des Contributions, ISPF

Moins de dix entreprises génèrent 90 % du chiffre d'affaires du Génie Civil et 50 % du chiffre d'affaires du Gros Œuvre, leurs résultats ont donc un impact direct sur celui du secteur. La perte la plus substantielle en chiffre d'affaires concernent les plus importantes d'entre elles : elle atteint 2,65 milliards de F.CFP répartis entre le Génie Civil pour deux milliards de F.CFP et le Gros Œuvre pour 650 millions de F.CFP. Le carnet de commandes de ces grandes entreprises dont le chiffre d'affaires a baissé de manière significative en 2016 se restreint ; elles sont donc moins enclines à déléguer leur part de marché par de la sous-traitance à de plus petites entreprises. Le repli du chiffre d'affaires des petites entreprises reflète en partie la baisse du nombre de contrats de sous-traitance.

⁸ : Décile : les entreprises du secteur Construction ont été classées par ordre croissant de chiffre d'affaires, et divisées en 10 groupes de même taille dénommés déciles. Le 1^{er} décile correspond aux entreprises dont le chiffre d'affaires est le plus bas et le 10^{ème} décile correspond aux entreprises dont le chiffre d'affaires est le plus élevé.

C. La relance par le BTP handicapée par une moindre production locale de matériaux de construction

En Polynésie française, l'efficacité de la stratégie de relance par le BTP est diminuée par l'important contenu en importation des matériaux de construction. La relance par le BTP fonctionne d'autant mieux que l'activité de Construction est étroitement liée aux industries locales de base connexes à la Construction (extractives, transformation, etc.). La relance de la Construction se transmet alors à des activités employant de la main d'œuvre dans l'industrie et créent ainsi de l'emploi. La production locale de matériaux de construction en Polynésie française est peu développée à la fois pour des raisons structurelles (manque de matières premières, espace restreint, contraintes écologiques, etc.), mais également économiques (investissements importants à rentabiliser sur un marché exigu). Dès lors, l'importation se substitue à la production locale de matériaux de Construction. Le chiffre d'affaires du commerce de matériaux de construction est quant à lui élevé (15,9 milliards de F.CFP en 2016) et augmente de 12,8 % par rapport à 2015. ■

Le secteur Construction 2016 en chiffres

Tab. 13 - PRINCIPAUX INDICATEURS DANS LE SECTEUR CONSTRUCTION

	Effectifs salariés à décembre	Effectifs salariés moyens	Volume annuel de travail	Masse salariale annuelle	Chiffre d'affaires annuel
Unité :	nombre	nombre	millier d'heures	millions de F.CFP	milliards de F.CFP
Année 2016					
Secteur Construction	4 403	4 180	7 364,8	10 839,1	50,9
Branche Bâtiment	3 036	2 860	4 904,0	6 824,2	32,7
Gros Œuvre	1 677	1 604	2 672,7	3 668,1	17,5
Second Œuvre	1 359	1 256	2 231,3	3 156,1	15,2
Branche Travaux publics	1 367	1 320	2 460,8	4 014,9	18,2
Génie Civil	1 045	992	1 910,0	3 239,4	15,0
Travaux Spéciaux	322	328	550,8	775,5	3,2
Année 2015					
Secteur Construction	4 070	4 107	7 210,2	10 677,8	52,3
Branche Bâtiment	2 832	2 844	4 900,7	6 867,8	33,2
Gros Œuvre	1 596	1 625	2 738,3	3 772,1	18,1
Second Œuvre	1 236	1 219	2 162,4	3 095,7	15,1
Branche Travaux publics	1 238	1 263	2 309,5	3 810,0	19,1
Génie Civil	913	920	1 739,5	3 022,9	16,0
Travaux Spéciaux	325	343	570,0	787,1	3,1
Variation 2016/2015					
Secteur Construction	333	73	154,6	161,3	- 1,4
Branche Bâtiment	204	16	3,3	- 43,6	- 0,5
Gros Œuvre	81	- 21	- 65,6	- 104,0	- 0,6
Second Œuvre	123	37	68,9	60,4	0,1
Branche Travaux publics	129	57	151,3	204,9	- 0,9
Génie Civil	132	72	170,5	216,5	- 1,0
Travaux Spéciaux	- 3	- 15	- 19,2	- 11,6	0,1

Sources : Service des Contributions, CPS, ISPF

16,8

milliards de F.CFP

C'est le montant total mandaté par le Pays dans la filière Construction.



Définitions

Champ ICS : l'appellation champ ICS désigne l'ensemble des secteurs marchands de l'industrie, de la construction, du commerce et des services. Ce champ ne prend pas en compte notamment l'agriculture, les services financiers, l'administration, les activités associatives et la location de biens immobiliers.

Secteur de la Construction : il s'agit des divisions 41, 42 et 43 de la Nomenclature des Activités Françaises (NAF) de l'INSEE.

Filière BTP : la notion de filière inclut en plus du secteur Construction, les activités qui sont liées au secteur de la Construction comme certaines industries (production locale de matériaux de construction ou de bien utilisés par le secteur de la construction), les commerces de matériaux de construction et certains services (bureaux d'études, architectes, géomètres, etc.).

Corps de métiers : le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP), regroupe toutes les activités de conception et de construction des bâtiments publics et privés, industriels ou non (Bâtiment), et des infrastructures telles que les routes ou les canalisations (Travaux publics). Le Bâtiment se décompose en Gros Œuvre (structure du bâti) et Second Œuvre (finitions). Les Travaux publics se décomposent en Génie Civil (routes et voiries) et Travaux Spécialisés (essentiellement la construction de réseaux).

Opérations d'injection directe dans la filière BTP : il s'agit de la part des finances publiques injectée directement dans la filière BTP, en amont (études) comme en aval (bâtiment ou travaux publics). Ces opérations sont réalisées directement par le Pays et elles font en général suite à des appels d'offres de marchés publics. Ici, le Pays maîtrise complètement le calendrier d'injection des finances publiques dans l'économie en fonction de l'avancée des travaux.

Opérations d'injection indirecte dans la filière BTP : il s'agit de la part des finances publiques injectée indirectement dans la filière BTP, en amont (études) comme en aval (bâtiment ou travaux publics). Les opérations sont réalisées par une entité tierce (établissement public comme l'OPH, ou des communes). Le Pays accorde alors une subvention à l'entité tierce pour réaliser son projet ou participe conjointement avec d'autres financeurs (Etat, Europe, ...) à la réalisation d'une opération. Pour les opérations d'injection indirecte dans le BTP, le Pays ne maîtrise plus le calendrier de réalisation de l'opération et donc, l'injection réelle des financements liés à l'opération.

Mandatements : dans la phase d'exécution du Budget, le mandatement est une opération qui intervient après la liquidation et avant le décaissement par le Trésorier Payeur Général. Le circuit de dépense du territoire s'organise conformément au schéma ci-dessous.



- Les autorisations de programme sont votées par l'APF et sont susceptibles de modification lors de collectifs budgétaires
- Les crédits de paiements de l'année sont répartis par arrêtés pris en Conseil des Ministres, consultables sur LEXPOL

TOUTES LES STATISTIQUES SONT DISPONIBLES SUR WWW.ISPF.PF